

Évolutions de population et Villes Moyennes

Anticiper les emplois et les services

Jeudi 1^{er} juin – Palais du Luxembourg – Paris

Ouverture de Bruno Bourg-Broc, président de la FMVM et intervention de Jean-Michel Charpin, directeur général de l'INSEE

En ouverture du colloque, **Bruno Bourg-Broc** souligne que la FMVM a choisi un débat consacré à la vie urbaine et économique, avec en arrière plan un aspect essentiellement démographique, parce que ce dernier thème est un élément fondamental de la décision politique. Il y a une volonté et un besoin d'anticipation des élus sur les évolutions à venir en matière de population.

Pour n'en rappeler que quelques-unes, le président de la FMVM cite le vieillissement démographique généralisé sur le « vieux » continent et l'accroissement considérable à venir des classes d'âges dépendantes ; les mouvements migratoires plus nombreux au sein des territoires, et aussi plus pressants à l'échelle de l'Europe et des pays industrialisés ; l'exception française aussi en ce qui concerne la natalité par rapport aux autres pays européens ; les évolutions différenciées également entre régions, entre celles qui seront prospères ou plutôt en déclin.

Pour Bruno Bourg-Broc, ces tendances se combinent à des enjeux économiques, sociaux, et sociétaux et doivent interpeller les gestionnaires locaux, sur la demande et les besoins d'offre correspondants en matière de biens, d'équipements et de services.

Jean-Michel Charpin, directeur général de l'INSEE, intervient sur les premiers enseignements des récentes enquêtes annuelles de recensement. Il souligne que l'INSEE agit davantage pour fournir des statistiques sur le présent et le passé récent en matière démographique. La dimension prospective appartient pour lui davantage aux chercheurs et aux organismes de recherche comme l'INED. Les questions de migrations entre les territoires ne pourront également être traitées de façon satisfaisante qu'à l'issue de l'achèvement du recensement rénové en 2008.

Jean-Michel Charpin revient sur la nouvelle méthode de recensement utilisée depuis 2004 dans les communes de plus de 10 000 habitants. Il établit le bilan des trois premières enquêtes annuelles, et souligne l'intensification de la périurbanisation.

Revenant sur les aires urbaines des Villes Moyennes, le directeur de l'INSEE souligne que l'on est en présence d'espaces qui contribuent à la progression démographique en France, mais à un rythme inférieur à l'ensemble des aires urbaines. Depuis 1999, la population française de métropole et des DOM progresse ainsi en moyenne annuelle de + 0,62 %. Le taux annuel d'évolution de la population depuis 1999 est de + 0,53 % pour l'ensemble des aires urbaines, de + 0,43 % dans toutes les aires urbaines hors Paris et de + 0,26 % dans l'ensemble des aires urbaines des Villes Moyennes. Cette dynamique varie cependant selon les territoires et est souvent le reflet de la dynamique générale de l'environnement.

Au sein des aires urbaines des Villes Moyennes, Jean-Michel Charpin évoque la dynamique de l'espace rural. Les dernières enquêtes annuelles depuis 1999 révèlent à cet effet une accentuation de la dynamique démographique des petites communes dans les aires urbaines des Villes Moyennes.

Depuis 1999, les différences s'accroissent selon la taille des communes au sein même de l'espace des villes moyennes :

- Le taux de croissance de la population dans les communes de moins de 2 000 habitants double et passe de + 0,6 % par an entre 1990 et 1999 à + 1,2 % entre 1999 et 2004/5 ;
- Au-delà de 10 000 habitants, la croissance est stable (+ 0,1 %) et conforme à celle déjà observée au cours de la décennie précédente.
- Entre les deux, pour les communes entre 2 000 et 10 000 habitants, la progression est voisine de la moyenne nationale (entre + 0,6 et + 0,7 % par an).

Illustrant ce phénomène d'accroissement de la périurbanisation, le directeur de l'INSEE rappelle que la distance d'éloignement des espaces enregistrant une progression maximale de population se situe désormais à une distance moyenne de 25 km du centre des aires urbaines, contre 15 km lors de la dernière période intercensitaire.

Quelle que soit la taille des aires urbaines, Jean-Michel Charpin souligne que les taux de croissance de population sont nettement supérieurs à la périphérie que dans les communes centres (+ 1,4 % contre + 0,3 % depuis 1999 dans l'ensemble des aires urbaines hors région parisienne). Ce phénomène s'est accentué par rapport à la décennie précédente au cours de laquelle l'écart périphérie-centre était nettement moindre (+ 0,9 contre + 0,3 %).

Ce contraste est particulièrement marqué dans l'espace des villes moyennes où la croissance des communes de périphérie atteint des niveaux aussi élevés (+ 1,2 %), nettement supérieurs à ceux des années 90 (+ 0,7 %), alors que la population des centres augmente à peine (+ 0,1 %).

Enfin, le directeur de l'INSEE commente quelques observations propres à la dynamique des différentes tranches d'âge depuis 1999 :

- Le déficit de croissance démographique des villes moyennes se concentre d'abord sur les jeunes entre 20 et 29 ans à la fois dans les centres et les périphéries ;
- Ce n'est plus le cas pour la population de 30 à 39 ans, pour lesquelles le contraste est maximum entre des centres où elle décroît et des périphéries où elle s'accroît au même rythme ;
- Pour les tranches d'âge plus élevées, la croissance se porte sur l'ensemble même si le différentiel reste en faveur des communes périphériques.

Concernant la diffusion progressive des résultats, le directeur de l'INSEE insiste pour dire que son Institut, quand l'homogénéité des données le permet, anticipe d'une certaine manière les attentes des élus sur les évolutions de population dans leurs territoires, avant que ne soient officialisés les chiffres du recensement à la fin 2008.

S'agissant du concept de Villes Moyennes, Jean-Michel Charpin, estime que la prime à la concentration des grandes métropoles, en termes d'économie géographique, existe bel et bien de son point de vue. Nonobstant ce constat, il estime que les Villes Moyennes peuvent également bénéficier d'une dynamique et avoir un rôle de centralité, quand elles ont dans leurs fonctions une certaine spécialisation.

La vie urbaine : comment favoriser la cohésion sociale en termes d'urbanisme, d'habitat, et de services ?

Répondre aux nécessités immédiates, prendre en compte les changements prévisibles en matière d'habitat, de transports et de services dans les politiques urbaines, et favoriser la mixité intergénérationnelle

En ouverture de cette table ronde, **Alain Parant**, Chercheur démographe, fait une présentation du vieillissement attendu de la population, mais aussi de ses correctifs (natalité, immigration...). Il souligne que ces évolutions démographiques, avec leurs différents scénarios, sont une composante certaine de notre avenir, et un domaine où interagissent volonté et pouvoir.

Présentant les modèles actuels de pyramide des âges au niveau européen et du pays, il souligne l'originalité du modèle français, qui certes présente à la base un resserrement des générations à partir des classes d'âge nées à compter de 1975, mais un resserrement moins prononcé qu'au niveau européen.

Cependant, Alain Parant indique qu'en France, compte tenu de l'allongement de l'espérance de vie, la « croissance démographique » va très certainement se faire par le sommet de la pyramide des âges. Les générations d'avant 1945 comptaient en effet un effectif moyen de 650 000 individus par année, celles du baby-boom un effectif proche de 850 000 individus, et celles des classes d'âge les plus jeunes, un effectif de 750 000 personnes par an en moyenne. Du fait de l'augmentation moins rapide, sinon de la baisse, des effectifs à la base des pyramides et de l'envolée simultanée au sommet, le vieillissement démographique sera massif.

Sur une base 100 en 2000, Alain Parant estime qu'à l'horizon 2020 dans une hypothèse de vieillissement maximale de la population, les classes d'âge de plus de 60 ans représenteront une base 144 (soit + 44 % pour l'échantillon considéré), celles de plus de 80 ans représenteront une base 198 (soit un doublement), et celles de plus de 100 ans une base 500 (soit un quintuplement). À court terme, une véritable onde de « chocs démographiques » va se traduire par une brutale accélération des problèmes de dépendance.

Une fois ce constat posé, « le vieillissement démographique apparaît finalement comme un facteur générateur de ruptures ». Parmi les effets induits, et notamment sociétaux, de ce vieillissement de la

population, Alain Parant, estime que le nombre va faire loi et qu'il existera probablement en terme électoral « un pouvoir gris ». Au niveau socio-économique, la baisse du nombre d'actifs et l'augmentation concomitante des personnes d'âge avancé posera avec une acuité particulière la question du financement de la protection sociale et de la dépendance. Le vieillissement contribuera dans ce sens à une dualisation croissante de la société, au niveau de l'emploi et des conditions d'accès à la santé.

Enfin, l'accroissement des mobilités dans l'emploi, l'engagement des femmes dans une vie professionnelle active, aboutissent selon lui, et aboutiront d'avantage encore, à une altération du modèle familial. Aussi, les personnes âgées qui séjournent dans des institutions spécialisées de plus en plus tard, et de plus en plus longtemps, seront confrontées – le triste épisode de la canicule l'a rappelé – au fait de vivre seules.

En réaction à cet état des lieux, **Edmond Hervé**, maire de Rennes et président de l'Institut des Villes, estime qu'il ne faut quand même pas avoir une vision trop pessimiste de l'avenir. « Il ne faut pas arriver au laisser-faire dans une ville, c'est le plus court chemin vers la ségrégation et l'exclusion, il faut aussi prendre en compte le changement de perception de l'allongement de la vie ». Le maire de Rennes rappelle à cet égard toute la place que peuvent avoir les seniors dans le bénévolat.

Edmond Hervé juge indispensable de ne pas enfermer les questions démographiques à l'échelle de la commune, mais d'intégrer cette problématique dans un projet urbain le plus proche possible du bassin de vie. À cet égard, il estime que la croissance, le développement et l'emploi passeront par la décentralisation, et non par un appauvrissement de l'État local. Il souligne le problème d'adéquation de l'offre à la demande qui persiste en général.

Pour le maire de Rennes, le règlement de la question démographique dans un projet urbain se résume à un mot, la mixité. La mixité en soit n'est jamais naturelle, qu'il s'agisse de mixité sociale, économique, géographique, ou bien de la mixité dans les activités et les services, et pour cela la mixité intergénérationnelle est un aspect fondamental dans le devenir et la cohésion d'un bassin de vie.

Dans cette perspective, les documents de planification faisant référence, comme les programmes locaux de l'habitat (PLH), doivent être élaborés au niveau d'un groupement avec le concours et l'adhésion de l'ensemble des communes au projet. C'est la condition d'acceptation et de réussite d'une mixité intergénérationnelle.

Abordant un aspect plus contextuel, Edmond Hervé souligne au passage la nécessité de prendre à bras le corps la question de la fiscalité locale. En effet, pour le président de l'Institut des Villes, le remplacement de la fiscalité locale par des pans entiers de concours financiers de l'État conduit à faire de la décentralisation un simple outil de gestion de la demande.

Franck Pia, adjoint au maire de Beauvais, et vice-président de la CA du Beauvaisis, adhère également à l'idée d'avoir une logique de territoire en matière démographique. Dans le cas d'une Ville Moyenne comme Beauvais, ville à la campagne qui concentre une grande partie de l'activité de son bassin de vie, l'éloignement et l'accroissement des échanges avec la périphérie est toujours une tendance qui s'affirme, comme cela est établi par l'INSEE au niveau national.

La question d'un « retour à la ville », lieu d'accès aux services à la personne, est un aspect qu'il convient d'anticiper tout en assumant les problèmes d'exclusion et d'insertion des plus jeunes.

Franck Pia illustre quelques-unes des politiques mises en œuvre autour des personnes âgées. Différents fonds provenant du CCAS sont dédiés en particulier aux personnes âgées. Les compétences des seniors sont également mises à contribution à travers un pôle intergénérationnel : dans les écoles un volet d'accompagnement scolaire est ainsi inscrit dans le cadre du contrat de ville. Cette mixité entre générations est aussi présente dans les centres de loisirs où interviennent également des personnes retraitées.

Enfin, Beauvais a pu encore s'illustrer (Prix du jury Territoria 2003) dans une politique volontariste en faveur des personnes à mobilité réduite, à travers des actions destinées à aménager les équipements de voirie et à améliorer l'accès des différents services publics.

La vie économique : quelles stratégies d'orientation mettre en œuvre en matière de formations et de mutations professionnelles ?

Concilier les ressources humaines d'un territoire et les besoins des entreprises, accompagner les mutations du paysage professionnel entre tertiarisation et polarisation des bassins de vie.

En ouverture de cette table ronde, **Antoine Magnier**, Directeur de l'Animation de la Recherche, des Études et des Statistiques (DARES) au ministère de l'Emploi, de la Cohésion sociale et du Logement aborde les conséquences du vieillissement démographique en matière d'emploi et de croissance. Ces tendances prospectives, qui s'inscrivent à l'horizon 2015, sont issues d'un travail mené par la DARES en collaboration avec le Commissariat général du Plan.

Au cours des prochaines années, le nombre des départs en fin de carrière, essentiellement des départs en retraite, devrait fortement augmenter. 600 000 personnes quitteront chaque année leurs emplois sur la période 2005 – 2015. Sur la base d'hypothèses raisonnables, avec une croissance annuelle de l'ordre de + 2 %, le rythme de création nette d'emplois devrait s'établir à 150 000 emplois annuels. Dans ces conditions, le nombre d'emplois à pourvoir par an s'établirait à 750 000.

Dans la continuité des tendances observées ces dernières années, le DARES indique qu'une tertiarisation de l'économie devrait se poursuivre avec plus de cadres (cadres administratifs, commerciaux, informaticiens et enseignants), mais aussi des besoins en emplois peu qualifiés. Dans cette dernière catégorie, les postes à pourvoir seront aussi importants pour les emplois de services peu ou faiblement qualifiés avec notamment les assistantes maternelles et les aides à domicile (1 million de personnes en 2015 !), et les agents d'entretien et de services dans le public comme dans le privé.

Paradoxalement, face à cette augmentation de la demande d'emplois, la baisse durable du chômage ne serait pas pour autant acquise, compte tenu des difficultés de recrutement et du renoncement de certaines entreprises à remplacer les partants.

Avec un scénario au fil de l'eau, qui verrait la croissance s'infléchir au fur et à mesure d'un ralentissement des ressources « spontanées » de main d'œuvre, les créations nettes d'emploi seraient plus faibles et le taux de chômage ne baisserait pas dans la durée.

Pour éviter ce scénario « noir », Antoine Magnier souligne l'importance de progresser dans le domaine de la formation initiale et de l'orientation des jeunes, dans le domaine de la formation continue et dans l'efficacité du service public de l'emploi.

Pour limiter la dégradation des comptes sociaux et prévenir toute hausse des prélèvements obligatoires, il faudrait de surcroît favoriser davantage l'emploi des seniors... « La tâche est donc proportionnelle au défi démographique, elle suppose une forte mobilisation de toutes les politiques publiques. »

Réagissant à ce descriptif de la situation de l'emploi dans les dix prochaines années, **François d'Aubert**, maire et président de la CA de Laval évoque la vulnérabilité des Villes Moyennes qui ne sont pas sous l'influence des grandes métropoles.

La structure économique de l'emploi de ces villes, souvent industrielle, accroît leur fragilité potentielle à venir. En effet, deux tiers des emplois liés à l'industrie - le tiers des grands établissements présents et le tiers des sous-traitants qui en dépendent - seraient vulnérables à un horizon de 3, 5 à 10 ans.

Toujours au titre des constats, l'éloignement des Villes Moyennes des grands centres de croissance, et le potentiel de mobilité qui y est moins fort risquent de leur porter préjudice. François d'Aubert souligne en particulier l'existence d'une barrière non-écrite à l'implantation des emplois de service marchands et non-marchands dans ces villes.

En outre, les écarts de fiscalité vont faire que les Villes Moyennes auront davantage que par le passé des difficultés à se solvabiliser : le maire de Laval cite en particulier en matière de crèches le coût annuel par enfant à la charge directe de sa ville qu'il situe à 70 euros. De ce fait, ces villes seront limitées dans les services à la personne qu'elles pourront proposer.

Il estime enfin que le processus de destruction créatrice en matière d'emplois, dit « schumpeterien », n'est peut être pas aussi fort et favorable dans les Villes Moyennes que dans les grandes agglomérations.

Après cet état des lieux, le maire de Laval plaide pour une politique d'aménagement du territoire tournée vers les Villes Moyennes et qui serait résolument volontariste. Dans la mesure où les Villes Moyennes ne sont pas au premier rang concernées par la création et le développement d'activités de services, François d'Aubert plaide pour le développement d'activités nouvelles. Le maire de Laval insiste par ailleurs sur la nécessité et l'importance d'accompagner, par une formation dispensée sur place, le développement de ces activités.

Christian Pierret, maire de Saint-Dié-des-Vosges, évoque une Ville Moyenne en pleine mutation. Il revient sur les difficultés sociales qui se rencontrent dans sa commune : un taux de chômage de longue durée deux fois supérieur à la moyenne, 1 400 Rmistes sur une population de 24 000 habitants, et une faiblesse des revenus caractérisée par un niveau élevé de dégrèvements (60 %) en matière de TH .

Christian Pierret, estime que son territoire doit en conséquence faire face à deux défis. Le premier est de développer en général les qualifications - 66 % des chômeurs de sa commune ont un niveau de qualification inférieur au CAP - et le second est d'accompagner l'évolution d'un territoire anciennement industriel pour l'amener à une économie plus tertiaire, en développant par exemple les services logistiques.

Sur la méthode, le maire de Saint-Dié-des-Vosges, estime que pour contrer les délocalisations il faut sortir d'une logique d'aide à l'entreprise, et développer en amont une vision stratégique et partagée, c'est-à-dire un partenariat local, avec l'ensemble des acteurs de l'économie. Il illustre en terme de formation l'exemple de l'implantation d'un IUT d'informatique appliquée à l'industrie qu'il a préféré à celle d'une antenne universitaire généraliste. Toujours concernant les formations, Christian Pierret souligne, du côté des entreprises, les difficultés d'anticipation des besoins dans la définition des qualifications. C'est un aspect considérable pour développer une vision fédérative du territoire.

Il indique encore que l'enseignement technologique et technique doit être priorisé, et que ces filières sont également nécessaires pour compenser les besoins tertiaires induits par l'industrie du futur. À côté de ces formations, une partie des ressources locales doivent également être employées au tourisme qui est un véritable atout dans les Villes Moyennes.

En conclusion de son intervention, Christian Pierret insiste sur une idée essentielle qui doit être mise en avant dans les Villes Moyennes en « crise » : redonner aux jeunes l'appétence et l'intérêt de la formation.

Laurent Davezies, professeur d'économie à Paris XII et spécialiste des problèmes d'aménagement du territoire et de mobilité des revenus, clôture cette table-ronde.

Il se montre résolument plus optimiste à l'endroit des Villes Moyennes, et estime qu'il ne faut pas que leurs représentants élus aient une perception trop anesthésiée de la réalité. De son point de vue, les Villes Moyennes ne sont sûrement pas condamnées par l'économie géographique, et en général se portent plutôt bien.

Elles font partie des territoires qui ont du développement sans croissance, comme il y a des territoires qui connaissent la croissance sans le développement, et cite dans ce dernier cas la situation de l'Île-de-France. Laurent Davezies souligne à cet égard que les Villes Moyennes ont fait mentir les concepts développés pendant les années 80 qui prédisaient une concentration rapide des richesses sur les plus grands pôles urbains. Il estime que le bras de fer entre l'aménageur et le déménageur se caractérise à l'heure actuelle par la victoire du premier sur le second. Il cite l'exemple de l'Île-de-France qui entre les entrants caractérisés par les touristes et les sortants enregistre un déficit de 800 000 personnes en équivalent consommation.

Pour Laurent Davezies, il y a des raisons d'espérer et les Villes Moyennes doivent apprendre à gérer le renouveau de leurs territoires. Les mécanismes de redistribution des richesses avec les jeunes actifs, les retraités et la présence plus importante de fonctionnaires, leur confèrent des potentialités, comme il existe des potentialités sur l'ensemble du territoire.

Pour cet expert, il existe encore des endroits qui attirent les jeunes actifs employables, et ces lieux seront peut être dès aujourd'hui les territoires qui attireront les entreprises de demain.

Finalement, les Villes Moyennes ne vont pas si mal à l'heure actuelle, aussi il faut dès à présent en profiter pour renforcer leur attractivité.

Clôture des travaux par Brice Hortefeux, ministre délégué aux Collectivités territoriales

Avant l'intervention du ministre délégué aux Collectivités territoriales, **Bruno Bourg-Broc** rappelle quelques-uns des sujets de préoccupations des maires des Villes Moyennes :

En matière d'intercommunalité, le président de la FMVM fait part des premiers résultats de l'Observatoire de l'intercommunalité des villes moyennes, et présente les propositions de la FMVM (voir compte-rendu de l'Assemblée générale du 1^{er} juin et communiqué de presse diffusé le même jour).

S'agissant de suites à donner au Ciact du 6 mars dernier, qui avait fait mention des Villes Moyennes, le président de la FMVM s'enquiert des suites que le gouvernement entend donner à la réflexion en cours sur la place des Villes Moyennes dans l'aménagement du territoire.

Sur la fiscalité locale, Bruno Bourg-Broc revient sur la réforme adoptée de la taxe professionnelle. Il précise que les maires des villes moyennes, et les présidents de leurs communautés, en ont pris acte, mais souligne que ces élus seront vigilants quant à sa prochaine mise en œuvre.

Sur la question de la Prévention de la délinquance, le président de la FMVM interroge Brice Hortefeux sur l'existence d'une concertation avec les associations représentatives d'élus, et la FMVM en particulier. Il l'interroge sur la cohérence donnée à ce dispositif, et en particulier sur la réforme de la protection de l'enfance dont la discussion est entamée au Parlement.

En réponse à ces questions et en clôture des travaux, **Brice Hortefeux** réaffirme le « rôle toujours aussi important » joué par les villes moyennes qu'il qualifie de « colonne vertébrale du territoire français » et qu'il considère comme « un phénomène unique en Europe occidentale où la tendance est plutôt à la désertification rurale ou à la métropolisation galopante ». La « spécificité française du maillage de villes moyennes est précieuse en termes d'aménagement du territoire et de cohésion sociale » souligne le ministre qui reconnaît également que ces villes connaissent certaines fragilités structurelles qui justifient des mesures gouvernementales. Ce que le Ciact du 6 mars 2006 a entériné en évoquant la situation des Villes Moyennes.

Brice Hortefeux indique, qu'au titre des mesures concrètes, le Gouvernement a décidé de mieux cibler les projets des villes moyennes dans les contrats de projets : les volets territoriaux font explicitement référence aux villes moyennes et à leurs agglomérations, partenaires privilégiés de l'État.

Revenant sur les questions de nature financière qui préoccupent la FMVM, le ministre délégué aux collectivités territoriales revient sur la réforme de la DSU. Avec un accroissement moyen de près de 5 € par habitant en 2005 pour l'ensemble des villes de plus de 10 000 habitants cette réforme est un « signe de reconnaissance et d'accompagnement fort incontestable du Gouvernement » en direction des Villes Moyennes.

Au sujet de la dotation spécifique pour « charges de centralité » que la FMVM souhaitait inscrire dans la loi de finances pour 2005, Brice Hortefeux souligne être en accord avec l'idée que les Villes Moyennes « offrent des services et des infrastructures qui profitent, au-delà des contribuables de la ville centre, à des bassins de vie plus larges ».

Toutefois le ministre évacue cette proposition en estimant qu'une telle dotation irait à l'encontre du principe de simplification et des recommandations formulées par le CFL s'agissant de la DGF, sans compter les demandes reconventionnelles qui pourraient suivre pour d'autres catégories de communes.

Brice Hortefeux souligne au passage que même si la reconduction du contrat de croissance reste son objectif pour 2007, ce « privilège » que le budget de l'État fait aux collectivités locales ne devrait plus être éternel en période de réduction du déficit public.

Pour le ministre, la réponse aux charges de centralité réside dans l'intercommunalité, et aux améliorations qui y seront apportées. Aussi souligne-t-il l'importance et l'échéance sur la définition de l'intérêt communautaire « qui ne doit pas être une simple formalité administrative ». Il appelle de ses vœux l'accroissement de l'intégration fiscale des intercommunalités dont font parties les villes

moyennes et déplore que les statuts de ces groupements aient limité les transferts d'équipements « qui auraient dû relever de l'intérêt communautaire ».

Enfin, le ministre aborde plusieurs pistes pour améliorer l'efficacité de l'intercommunalité et régler en amont la question des charges de centralité : il évoque la question de la rationalisation des périmètres, le mode d'élection des délégués communautaires et la péréquation intercommunale.

Sur ce sujet, si la DSC ne permettait pas de soulager la ville centre de ses charges de centralité, le ministre s'est dit ouvert pour étudier, en concertation avec le Comité des finances locales, la piste « d'autres dotations intercommunales », après la phase de définition de l'intérêt communautaire.

N'ayant pu évoquer en détail l'avant-projet de loi sur la prévention de la délinquance, Brice Hortefeux souligne enfin que les associations d'élus y seront bien entendu associées, et notamment la FMVM.